

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Formation pratique: agir en tant que sage-femme 1

Code	PAMI1B14SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	376 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be) Kirby BULTOT (kirby.bultot@helha.be) Julie LEBAILLY (julie.lebailly@helha.be) Valérie OPILIARD (valerie.opiliard@helha.be) Caroline PIERSON (caroline.pierson@helha.be) Séverine MARCHAL (severine.marchal@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE reprend les AA où les compétences de l'étudiante sont mobilisées en situation pratique . Celle-ci reprend les prestations techniques, les mises en situation en salle de technique, les stages, et les travaux réflexifs de ses expériences d'immersions professionnelles.

pour le BLOC 1 , les familles de situations sont les suivantes :

Famille de situation initiale en obstétrique : en milieu hospitalier ou en simulation clinique, dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales, l'étudiant assure le suivi post-natal sur le plan psycho-médico-social d'une dyade mère/enfant dans son contexte familial, sans pathologie. Le suivi commence dès la délivrance jusqu'au post-partum hospitalier. Ce suivi inclut l'accompagnement de l'alimentation de l'enfant ainsi que l'éducation pour la santé.

Famille de situation initiale en soins généraux : en milieu hospitalier et/ou en simulation clinique, dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales, l'étudiant prend soin d'un bénéficiaire, dans ses dimensions psycho-médico-sociales, dans une situation courante stable : bénéficiaire conscient, pouvant être appareillé, qui peut se mobiliser, avec une aide si nécessaire, et qui ne nécessite pas de précaution supplémentaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
 - 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
 - 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
 - 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant :

- o collecte, exploite et analyse les données bio-psycho-sociales des différentes sources.
- o en collaboration avec le bénéficiaire et ses accompagnants, l'équipe pluridisciplinaire et/ou le MFP, identifie les indices de problèmes.
- o en collaboration avec la mère, la sage-femme référente, élabore les diagnostics en fonction des facteurs de risque, et propose des conduites à tenir.
- o prodigue les soins et communique les informations spécifiques à la dyade en respectant l'identité socio-culturelle de la famille. Dispense des soins en intégrant les principes d'hygiène, d'asepsie, de confort et de pudeur
- o favorise l'expression de la physiologie de la naissance et la parentalité en référence à ses connaissances des modèles professionnels de la sage-femme.
- o assure la transmission écrite et/ou orale des données et s'assure de la continuité des soins et de l'accompagnement.
- o rédige des travaux dans lesquels il questionne les pratiques mises en œuvre et exploite les situations au travers desquelles il peut développer ses apprentissages.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI1B14SFA	Prestations techniques: théorie et pratique	78 h / 3 C
PAMI1B14SFB	AIP Enseignement clinique: stages, séminaires et activités d'intégration associées	180 h / 7 C
PAMI1B14SFC	Travail personnel d'intégration des compétences	100 h / 0 C
PAMI1B14SFD	Séminaires 1: Titulariat	18 h / 0 C

Contenu

Prestations techniques :

Administration des repas

Prise de paramètres généraux

Mesure de la fréquence cardiaque par palpation. Mesure de la fréquence respiratoire

Mesure de la pression artérielle par méthode auscultatoire. Mesure de la saturation de l'hémoglobine en oxygène par oxymétrie de pouls (SpO2)

Mesure de la température corporelle

Surveillance d'appareillages

Soins d'hygiène

Mise en place de la panne ou bassin de lit
Toilette au bain ou à la douche. Soins annexes.
Toilette au lavabo, au lit
Soins à la stomie

Système respiratoire

Usage du débitmètre ou manomètre, oxygénothérapie
Aérosol

Système circulatoire

Retrait du cathéter veineux périphérique
Placement de bas anti-thrombose

Système digestif

Enlèvement manuel de fécalome, Lavement évacuateur. Lavement évacuateur type Fleet ®. Lavement médicamenteux. Mise en place d'une canule rectale

Système urogénital

Irrigation vaginale. Vidange du sac collecteur d'urine. Retrait de sonde urinaire chez la femme uniquement

Prélèvements

Coproculture. Prélèvement de sang par ponction capillaire pour contrôle glycémique chez l'adulte et l'enfant. Prélèvement des urines de 24 heures. Prélèvement des urines pour analyse sur bandelette urinaire Prélèvement pour Examen Cyto Bactériologique des Urines (ECBU). Prélèvement pour Examen Cyto Bactériologique des Urines (ECBU) sur sonde vésicale. Prélèvement pour Examen Cyto Bactériologique du Crachat (ECBC). Prélèvement pour Examen Microscopique des Urines (EMU)

Administration des traitements

Administration pratique per os, auriculaire, ophtalmique, rectale et vaginale
Injection sous cutanée aiguille courte
Injection sous cutanée aiguille longue
Injection sous cutanée d'un anticoagulant
Injection intramusculaire
Mise en place d'une trousse à perfusion
Injection Intraveineuse Directe (IVD) à la seringue via un robinet
Injection Intraveineuse (IV) d'une poche à perfusion via un robinet

Soins de plaie

Ouverture champ stérile, soins de plaies : préparation et agencement du matériel
Enlèvement d'agrafes. Enlèvement de fils . Placement de sutures cutanées adhésives

soins en maternité

surveillance de l'accouché de la césariée
surveillance nouveau-né sain
soins d'hygiène nouveau-né sain

Mise en Situation Professionnelle

(simulation à l'école sur mannequin et jeux de rôle) : 40 h (étude de CDD, - Bain bébé, - Examen de l'accouchée, - Surveillance binôme maman-bébé dans un contexte physiologique)

Insertion professionnelle sur les terrains :

Types de stages et heures : 72 H en soins généraux (médecine ou chirurgie), 72 H en post-partum (maternité en intra-hospitalier)

Démarches d'apprentissage

**Démonstrations des techniques, exercices, manipulations.
Retour de stage en présentiel collectif et individuel sur rendez-vous.**

Prestations techniques

classe inversée

Avant chaque séance l'étudiant :

- revoit le chapitre du cours démarche et examen clinique en lien
- revoit la fiche technique en lien
- réalise l'exercice demandé (situation clinique)

cours présentiel :

Soit présentation de la théorie

Soit en salle de pratique en petit groupe : méthodologie expositive avec questionnement/démonstration

Durant la séance:

- l'étudiant présente son travail de recherche
- le MFP fait la démonstration de la prestation technique (lien avec la pratique spécifique sage-femme)
- chaque étudiant réalise la prestation technique (travail par binômes ou par petits groupes pour auto évaluation)

Fin de séance, les consignes sont exposées pour la préparation de la séance suivante

Stage : immersion en milieu professionnel

Encadrement formatif par les professionnels de terrain et les Maîtres de Formation Pratique

Mise en situation pratique

Evaluation par les pairs

Séminaires de partage des expériences vécues en stage

Rédaction d'un rapport (maternité, soins généraux)

Fiches réflexives

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement à la démarche réflexive

Disponibilité des enseignants et titulaire

A la demande de l'étudiant

Sources et références

Règlements généraux et spécifiques de stage (consultables sur les valves "stage" connected)

Référentiel inter - réseaux (référentiel de compétence sage-femme)

liens vers des ressources professionnelles en bibliographie des syllabus et la section "enrichissement" du cours sur la plateforme universitaire

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours
Protocoles de soin
Syllabus
Lien hypertexte via des capsules vidéo
E-learning

Supports de cours et Fiches techniques de référence postées sur E-connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Chaque compétence est évaluée par différents biais : lors des prestations techniques, des MSP, lors des supervisions individuelles avec le MFP, lors d'évaluations faites par le service, par les rapports de stage, au travers de situations emblématiques définies (cf. Carnet de stage). Le nombre et la durée des évaluations sont fixés par la Haute École. Dans le cadre de l'évaluation continue du parcours, tous les moments d'évaluation seront réalisés sur base des mêmes principes et modalités.

La validation des 6 compétences est notifiée au terme du parcours continu de l'étudiant.e. L'évaluation des compétences est diagnostique et centrée sur la collecte d'indicateurs évaluant les niveaux de maîtrise des critères : L'étudiant.e a la possibilité à différents moments de son parcours de démontrer la maîtrise de ses compétences.

La note finale attribuée à chaque compétence sera déterminée par le conseil de stage. Elle tiendra compte des estimations diagnostiques notifiées aux compétences mais également du profil de l'étudiant (évolution et progression durant l'année académique, positionnement face à l'erreur...).

Pour valider le parcours, Les compétences 1 et 2 ne doivent pas avoir été activées.

Dans le cadre de l'évaluation par compétences, le parcours de stage de l'étudiant.e est continu et ne peut être substitué par une évaluation ponctuelle. Cette unité est non remédiable.

Pour le bloc 1

Lorsque l'étudiant a validé toutes les capacités d'une compétence, la validation de critères de perfectionnement (C.P.) dont l'étudiant a fait preuve au cours des différentes activités d'intégration professionnelle de l'année sera valorisée dans la note globale.

Pour la seconde session, en cas d'échec à l'issue du second quadrimestre, c'est-à-dire une note globale inférieure à 50 % pour les activités d'intégration professionnelle, l'étudiant représentera certaines activités et certains moments d'évaluation. Il en sera de même pour les étudiants présentant un parcours incomplet. Les activités et moments d'évaluation à représenter seront décidés lors du conseil de stage, de sorte à permettre à l'étudiant de pallier ses insuffisances et ainsi de valider son parcours. Ce, pour peu que les conditions matérielles le permettent (cf. règlement des études et des examens).

En cas d'échec à plus de deux moments d'évaluation, l'unité d'enseignement clinique sera non remédiable.

À l'issue de ces différentes activités et moments d'évaluation, un nouveau parcours de l'étudiant sera dressé et sera soumis au conseil de stage de deuxième session. L'attribution de la note globale des activités d'intégration professionnelle se fera selon les mêmes règles que pour la première session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc		Evc		Evc	
Période d'évaluation	Stg		Stg		Stg	

Evc = Évaluation continue, Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, se référer aux documents :

- Annexe I de la fiche ECTS intitulé : Modalités d'évaluation bloc 1 Bachelier sage-femme.
- Annexe à la fiche ECTS intitulée : Modalités d'évaluation UE 14 Bloc 1 (PAMI1B414SF 2023-2024) : Agir en tant que sage-femme 1- enseignement clinique, stages, séminaires et activités d'intégration associées. Prestations techniques en obstétrique et néonatalogie .
- Fiche individuelle liée aux UE de formations pratiques : agir en tant que sage-femme.
- Evaluation continue des compétences 1 et 2 Bachelier : sage-femme.

Documents que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des 6 compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).